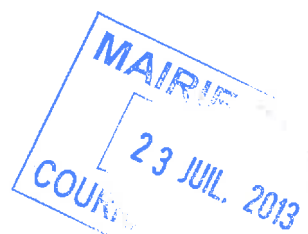


AUXY



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2012



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	3
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	5
1.6.	Eaux traitées.....	5
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2012.....	5
1.6.2.	Production	5
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	5
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	6
1.6.5.	Autres volumes	6
1.6.6.	Volume consommé autorisé	6
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	6
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	7
2.1.	Modalités de tarification	7
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	8
2.3.	Recettes.....	9
3.	Indicateurs de performance	10
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	10
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	10
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	11
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	11
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	11
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	12
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	12
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	13
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	
4.	Financement des investissements.....	14
4.1.	Branchements en plomb.....	14
4.2.	Montants financiers.....	14
4.3.	État de la dette du service	14
4.4.	Amortissements	14
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	14
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	14
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	15
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)	15
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	15
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	16

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☒ communal
☐ intercommunal

- Nom de la collectivité : AUXY
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	☒	☐
Traitement ⁽¹⁾	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage ⁽¹⁾	☒	☐
Distribution	☒	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Auxy et quelques résidents de Juranville (la Gare d'Auxy)
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un schéma de distribution ☐ Oui, date d'approbation * : ☒ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation * : 22/10/2010 ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☒ régie
☐ régie avec prestataire de service
☐ régie intéressée
☐ gérance
☐ délégation de service public : affermage
☐ délégation de service public : concession

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 1 052 habitants au 31/12/2012 (1 045 au 31/12/2011).

* Approbation en assemblée délibérante

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 575 abonnés au 31/12/2012 (538 au 31/12/2011).

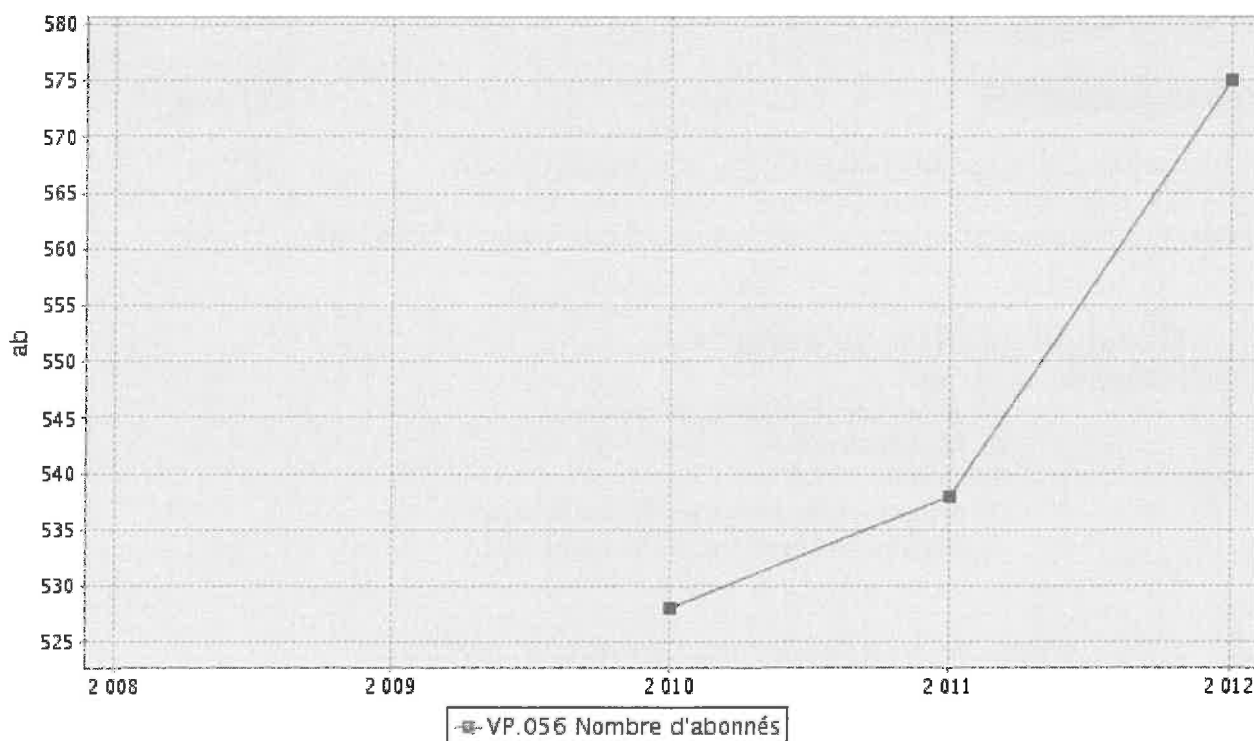
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2011	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2012	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2012	Nombre total d'abonnés au 31/12/2012	Variation en %
AUXY					
Total	538	473	102	575	6,9%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 28,31 abonnés/km au 31/12/2012 (26,49 abonnés/km au 31/12/2011).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,83 habitants/abonné au 31/12/2012 (1,94 habitants/abonné au 31/12/2011).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 92,59 m³/abonné au 31/12/2012. (92,13 m³/abonné au 31/12/2011).



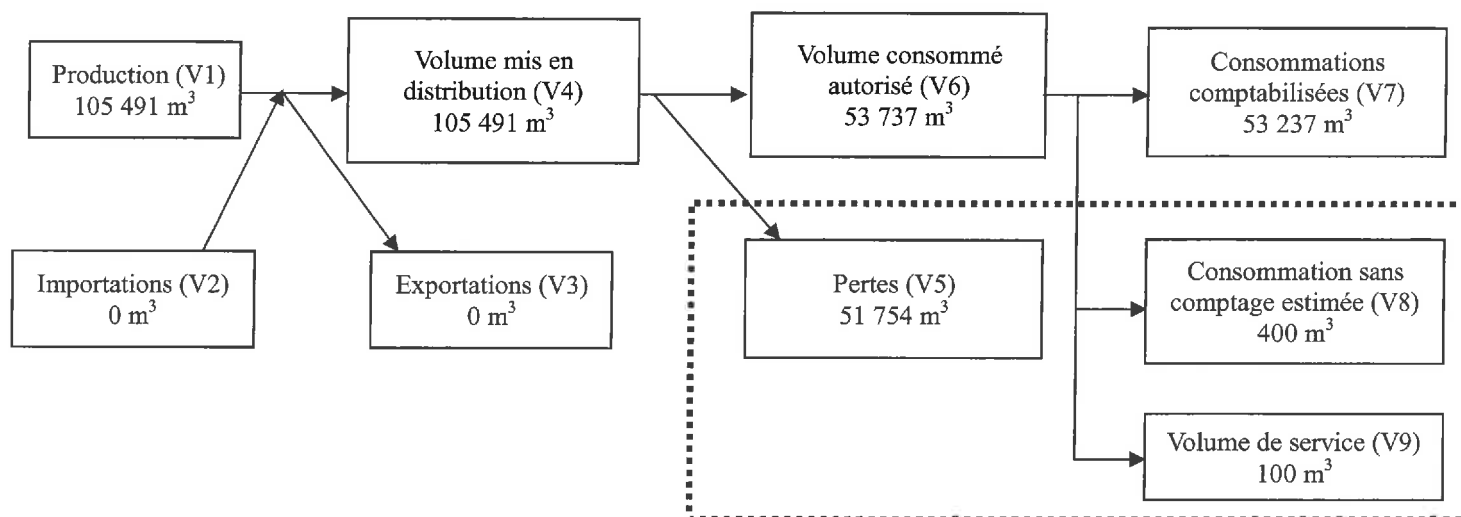
1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

1.5.2. Achats d'eaux brutes

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2012



1.6.2. Production

Le service n'a pas de stations de traitement.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2011 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2012 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2012
Forage de Gondreville	55 802	55 426	-0,7%	60
Forage du Bourg	49 887	50 065	0,4%	60
Total du volume produit (V1)	105 689	105 491	-0,2%	60

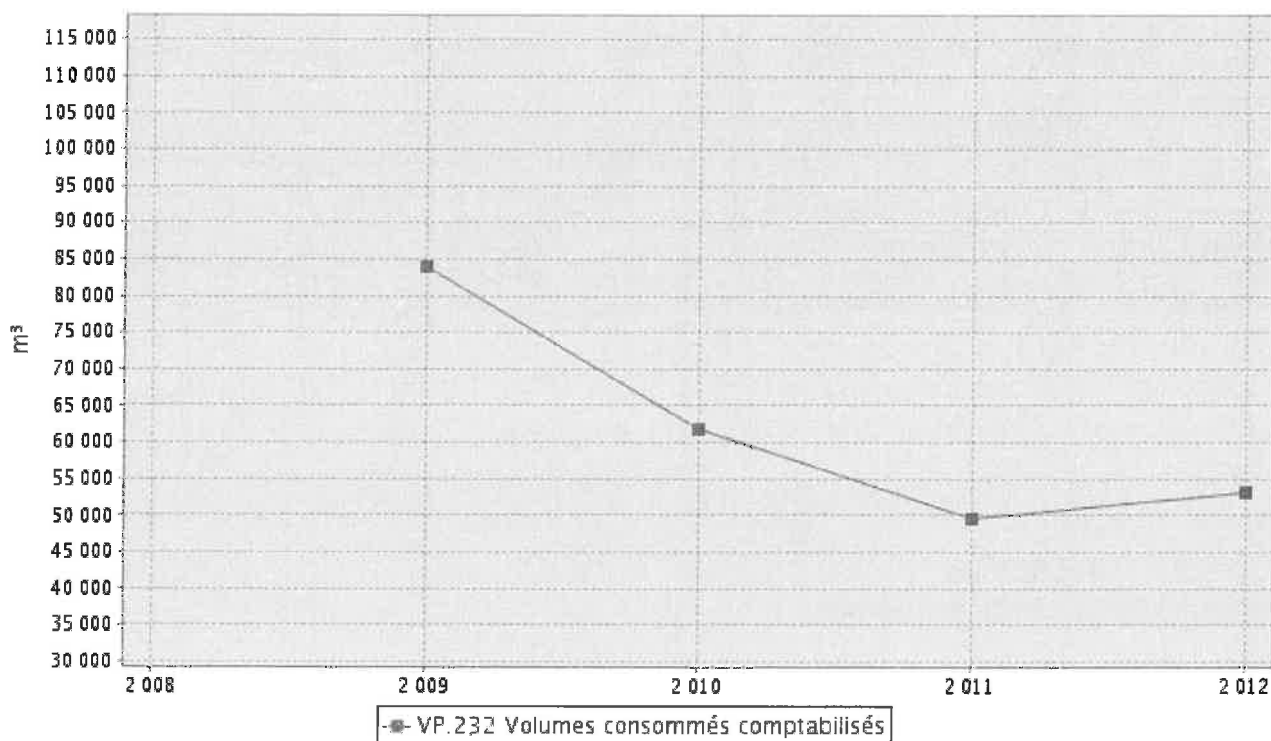
1.6.3. Achats d'eaux traitées

La commune n'a pas acheté de volume

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2011 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2012 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	41 594	44 172	6,2%
Abonnés non domestiques	7 973	9 065	13,7%
Total vendu aux abonnés (V₇)	49 567	53 237	7,4%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2011 en m ³ /an	Exercice 2012 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	400	400	0,0%
Volume de service (V9)	100	100	0,0%

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2011 en m ³ /an	Exercice 2012 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	50 067	53 737	7,3%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 20,31 kilomètres au 31/12/2012 (20,31 au 31/12/2011).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2012 et 01/01/2013 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	€ au 01/01/2012
	€ au 01/01/2013

Tarifs		Au 01/01/2012	Au 01/01/2013
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	10 €	10 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	De 0 à 120 m ³	1 €/m ³	1,1 €/m ³
	De 120 m ³ à ____ m ³	____ €/m ³	____ €/m ³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	0 %	0 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m ³	0 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,348 €/m ³	0,4 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

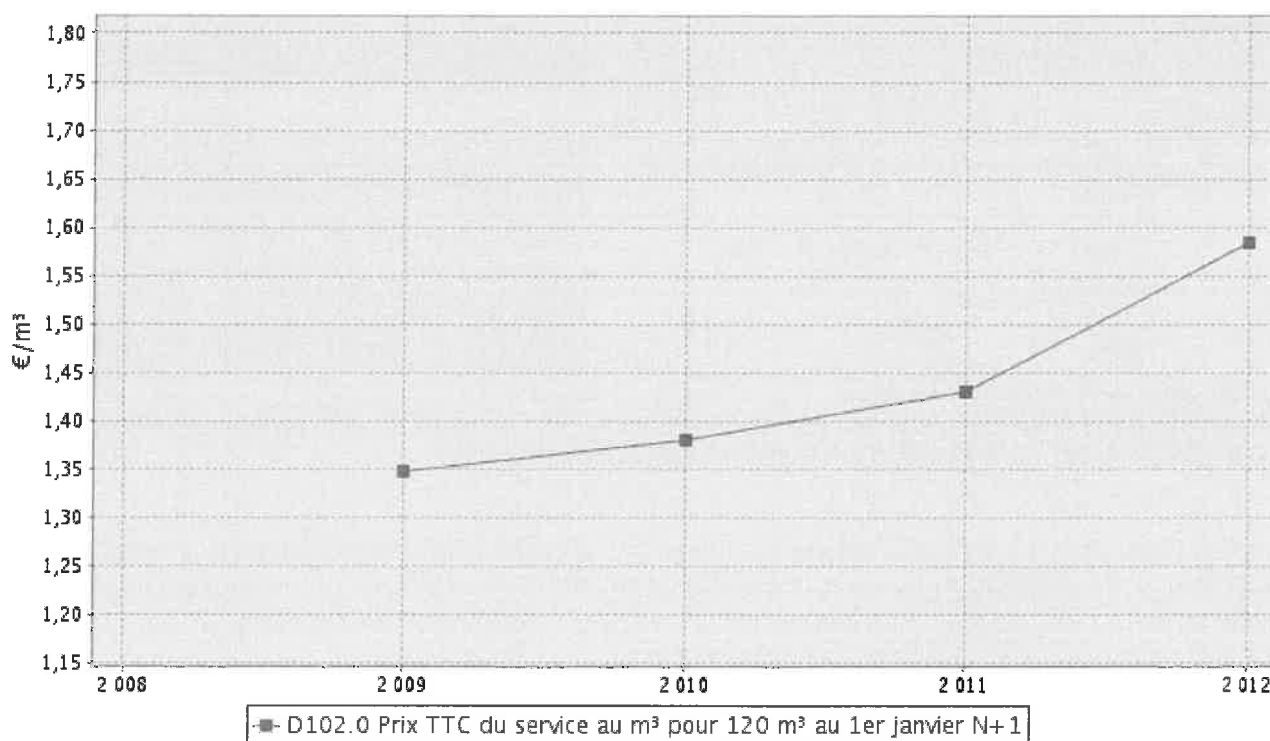
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 21/09/2012 effective à compter du 01/10/2012 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du ____/____/____ effective à compter du ____/____/____ fixant les frais d'accès au service
- Délibération du ____/____/____ effective à compter du ____/____/____ fixant ...
- Délibération du ____/____/____ effective à compter du ____/____/____ fixant ...

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2012 et au 01/01/2013 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2012 en €	Au 01/01/2013 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	10,00	10,00	0,0%
Part proportionnelle	120,00	132,00	10,0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	130,00	142,00	9,2%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,00	0,00	____%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	41,76	48,00	14,9%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	____%
Autre :	0,00	0,00	____%
TVA	____	____	____%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	41,76	48,00	14,9%
Total	171,76	190,00	10,6%
Prix TTC au m³	1,43	1,58	10,5%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☒ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☒ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2012 sont de 53 237 m³/an (49 567 m³/an en 2011).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2011 en €	Exercice 2012 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	69 228	76 687	12.05
<i>dont abonnements</i>	7 570	8 008	5.79
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	69 228	76 687	12.05
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	69 228	76 687	12.05

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2012 : 76 687 € (69 228.79 € au 31/12/2011).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2011	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2011	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2012	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2012
Microbiologie	15	2	16	0
Paramètres physico-chimiques	15	2	16	0

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2011	Exercice 2012
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	Oui	Oui
+ 10	mise à jour du plan au moins annuelle	Non	Non
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	Oui	Oui
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	Non	Non
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	Oui	Oui
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	Oui	Oui
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	Non	Non
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	Non	Non
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	Non	Non
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	Non	Non
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2012 est 10 (10 en 2011).

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

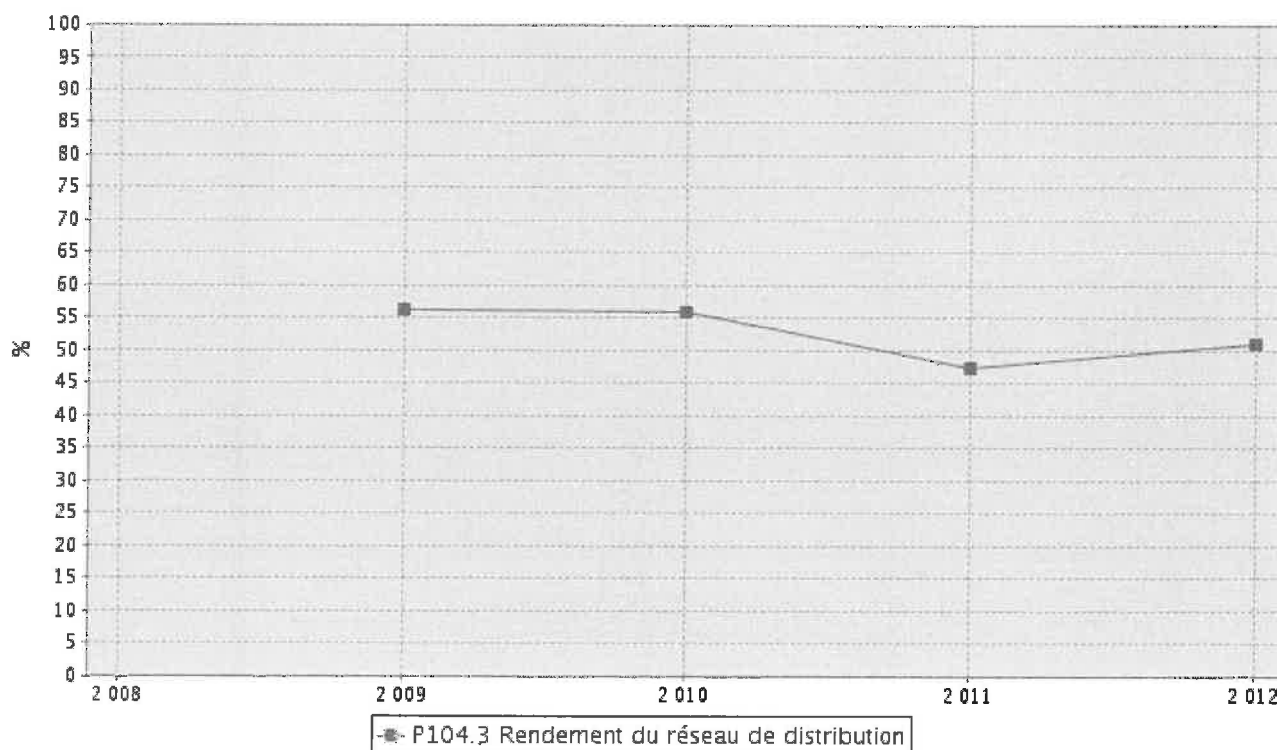
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2011	Exercice 2012
Rendement du réseau en %	47,40	50,90
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	6,75	7,25
Volume vendu sur volume mis en distribution en % (ex. rendement primaire)	0,50	0,50



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

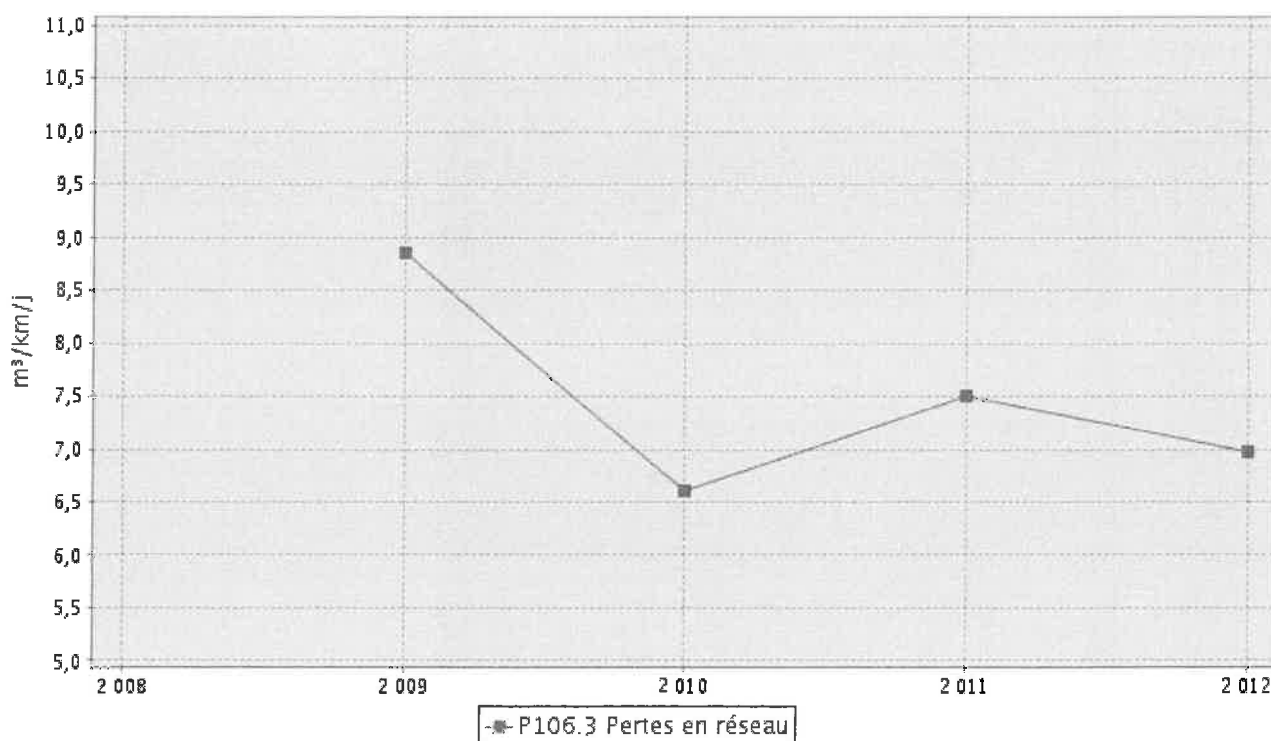
Pour l'année 2012, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 7 m³/j/km (7,6 en 2011).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2012, l'indice linéaire des pertes est de 7 m³/j/km (7,5 en 2011).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2008	2009	2010	2011	2012
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2012, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0 en 2011).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2012, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60% (60 % en 2011).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2011	Exercice 2012
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers

	Exercice 2011	Exercice 2012
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	13 580	24 355
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget générales en €		

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2011	Exercice 2012
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		12 710	78 257
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	1 788	46 176
	en intérêts	704	40 637

4.4. Amortissements

Pour l'année 2012, la dotation aux amortissements a été de 18 260 € (17 943 € en 2011).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

5.Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2012, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créances et en a accordées 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2012 (0 €/m³ en 2011).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2011	Exercice 2012
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 045	1 052
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,43	1,58
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	—	—
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	—	—
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	—	—
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	10	10
P104.3	Rendement du réseau de distribution	47,4	50,9
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	7,6	7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	7,5	7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0	0
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60	60
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0